

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 28

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 26 février 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Stéphane BECT, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, Humberto FERNANDES, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI.

Procurations : Stéphane BECT à Gilles MARGUERON
Yann CHABOISSIER à Natacha BRENIER
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 06

Nombre de votants : 23

Monsieur Jean-Claude RAFFIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe Assainissement

- Approbation du compte administratif 2023

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le compte administratif du Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2023 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dressé par Monsieur Christian SIMON, Président ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
Après que Monsieur le Président se soit retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
CA 2023 - Résultat fonctionnement		572 303.89 €
Reports de l'exercice 2022 - Fonctionnement		209 180.28 €
Résultat cumulé fonctionnement		781 484.17 €
CA 2023 - Résultat investissement	568 947.12 €	
Reports de l'exercice 2022 - Investissement		915 628.88 €
Résultat cumulé investissement		346 681.76 €
Restes à réaliser - Investissements	755 510.46 €	383 028.00 €

- **Constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs et approuve le compte administratif présenté.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 mars 2024.

Le Président
Christian SIMON

